

Articles R. 4323 - 106 et L. 6313-1 du Code du travail  
Recommandation R. 436  
Respect du décret qualité des Organismes de formation

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Rhône-Alpes

Organisme habilité par la CARSAT  
Organisme n°82 38 04128 38



### Publics concernés

Personnes habilitées par leurs fonctions à évoluer en hauteur dans le cadre des opérations de montage, de démontage, de maintenance ou d'exploitation en éolien.

### Objectifs

À l'issue de la formation :

Le stagiaire dispose des connaissances propres à la prévention des risques de chutes dans les travaux en hauteur et en particulier les mesures de protection collectives et individuelles.

Le stagiaire est capable d'accéder et de travailler en sécurité dans le domaine éolien au moyen d'un E.P.I. contre les chutes de hauteur.

### Supports pédagogiques

Audiovisuels, Équipements de démonstration, livret de formation.

### Programme et modalités pédagogiques

#### Contenu théorique

Analyse du risque de chute dans le milieu professionnel.

- Statistiques, conséquences des accidents, responsabilités.

Présentation du cadre législatif et réglementaire pour les postes de travail en hauteur.

- Définition du travail en hauteur,
- Définition des équipements de protection collective et des moyens d'accès,
- Définition des équipements de protection individuelle,
- Mesure d'organisation pour la mise à disposition des E.P.I.,
- Conformité et vérifications périodiques réglementaires.

Cadre normatif des équipements de protection contre les chutes.

- Présentation des équipements de protection collective contre les chutes,
- Présentation des équipements de protection individuelle contre les chutes,
  - ✓ Les différents produits,
  - ✓ Les différents systèmes de travail : arrêt des chutes, maintien au travail,
  - ✓ Les dispositifs d'ancrage mobiles et permanents,

Cadre opérationnel pour la mise en œuvre des équipements de protection individuelle.

- Approche physique de la chute, suspension inerte, force choc, facteur de chute et tirant d'air.

Vérification journalière des E.P.I. contre les chutes de hauteur.

#### Contenu pratique

Vérification journalière.

Analyse du risque au poste de travail.

Mise en œuvre des dispositifs d'ancrages fixes et mobiles.

Mise en œuvre des systèmes d'arrêt des chutes appropriés et d'un système de maintien au travail.

Opération d'auto évacuation à différents postes

Opération d'évacuation d'une personne en suspension inerte.

#### Évaluation

Évaluation formative tout au long de la formation.

Validation des connaissances et des compétences par le formateur.



### Documents de fin de formation et statut du formateur

Attestation de formation et certificat d'aptitude. Formateur diplômé et reconnu par les instances.

#### Formation initiale

Durée  
Groupe De 1 à 3 jours  
6 participants maximum

#### Formation recyclage

Durée  
Groupe Un jour, soit 7 heures  
6 participants maximum